

École de criminologie
Université de Montréal

Automne 2023

Plan de cours
CRI 6906 : Séminaire d'intégration I
Vendredi 8h30-11h30

Vincent Mousseau
vincent.mousseau.1@umontreal.ca

Disponibilités :
Après le cours et sur rendez-vous.

Descripteur du cours

Ce séminaire sera le tout premier forum de rencontre entre les criminologues de Montréal et les forensicien.ne.s de Lausanne. Il visera avant tout à permettre aux étudiant.e.s d'apprendre certaines bases de la criminologie et de la forensique afin qu'ils puissent bâtir un projet de recherche qui combine les deux sciences. Pour ce faire, nous étudierons comment les théories, les méthodologies et les constats empiriques développés en criminologie et en science forensique peuvent être conjointement mobilisés pour comprendre des phénomènes criminels variés (ex. les marchés de drogue, la cybercriminalité, les trajectoires criminelles, la fraude) et leur prise en charge (ex. le renseignement, le système de justice et le travail policier). Dans chacun de ces cas, les apports de la criminologie et de la science forensique seront mis de l'avant à part égales. Les connaissances acquises lors de ce séminaire alimenteront les étudiant.e.s dans leur préparation d'avant-projet de mémoire.

Objectifs du cours

Objectifs généraux

Ce séminaire a deux objectifs principaux. Le premier est de permettre aux étudiant.e.s d'acquérir les bases de la criminologie et de la forensique. Pour ce faire, les étudiant.e.s seront amené.e.s à se questionner sur les théories, les méthodes et les données utilisées dans les recherches menées dans les deux disciplines. Le deuxième objectif principal est la formalisation par les étudiant.e.s de leur avant-projet de mémoire. Bien que les étudiant.e.s de chaque Université doivent rédiger un travail dirigé qui porte sur leur propre domaine (criminologie pour l'Université de Montréal, science forensique pour l'Université de Lausanne), l'intégration de notions de la discipline sœur sera importante. Il sera donc important que les étudiant.e.s arrivent à un avant-projet de mémoire qui est teinté par leurs apprentissages dans un domaine qui n'est pas le leur.

Objectifs spécifiques

Un objectif secondaire sera de stimuler l'innovation en recherche chez les étudiant.e.s afin qu'ils dépassent le cadre traditionnel de la recherche en criminologie et en science forensique. Cette innovation pourra venir tant des données que des méthodes ou des théories utilisées pour décrire et comprendre le phénomène délinquant et/ou sa prise en charge.

Approches pédagogiques

L'enseignement sera composé avant tout d'exposés magistraux qui laisseront une place très importante aux discussions et aux échanges entre les participants du séminaire. Il est en ce sens attendu des étudiant.e.s qu'ils et elles aient lu les textes prévus à chacune des séances avant les cours afin de pouvoir en débattre. Les lectures seront toutes disponibles sur StudiUM. Chaque séance sera dédiée à une thématique de recherche. Les théories, les méthodes et les données utilisées en criminologie et en science forensique pour étudier cette thématique seront d'abord approfondies, puis des activités d'intégration seront proposées aux participant.e.s du séminaire afin de progressivement développer des compétences utiles à l'élaboration de leur avant-projet de mémoire.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Échéance	Pondération
1. Plan de rédaction de l'Avant-projet	05/11/2023	10 %
2. Avant-Projet	10/12/2023	55 %
3. Examen oral	15/12/2023	30 %
4. Participation en classe	-	5 %

Plan de rédaction l'Avant-projet de mémoire (10%)

Le plan de rédaction de l'avant-projet de mémoire consistera en un document de 2 à 3 pages, excluant la page titre. Le travail devra être envoyé au chargé de cours **par StudiUM** en format **PDF** au plus tard le **dimanche 5 novembre à 23h59**.

Le plan de rédaction représentera pour les étudiant.e.s une première réflexion sur le projet de recherche qu'ils et elles proposeront dans le cadre de l'avant-projet de mémoire. Sous forme de liste à puces, le plan devra détailler les éléments que l'étudiant.e souhaitera explorer dans chacune des sous-sections de l'avant-projet de mémoire (voir ci-bas). Le plan de rédaction devra également comprendre entre 5 et 10 références pertinentes au projet proposé, excluant les lectures prévues à chaque séance du séminaire, afin de démontrer le cheminement effectué quant à la préparation de l'avant-projet de mémoire.

Avant-projet de mémoire (55%)

L'avant-projet de mémoire consistera en un document de 4,000 à 6,000 mots, excluant la page titre et les références. Le travail devra être envoyé au chargé de cours **par StudiUM** en format **PDF** au plus tard le **dimanche 10 décembre à 23h59**.

L'avant-projet de mémoire permettra aux étudiant.e.s d'explorer les bénéfices de combiner dans un même projet de recherche la criminologie et la science forensique. Pour ce faire, les étudiant.e.s seront invité.e.s à préparer une fausse demande de subvention qui viserait à financer leur futur projet de recherche de maîtrise. Les étudiant.e.s devront donc préparer un document qui démontre qu'ils et elles maîtrisent les connaissances scientifiques sur un domaine de leur choix, qu'ils et elles sont capables d'identifier un domaine qui pourrait être mieux compris grâce à une collaboration entre des criminologues et des forensicien.ne.s et surtout qu'ils et elles sont capables d'analyser de manière critique l'apport de cette collaboration.

L'avant-projet de mémoire devra inclure les éléments suivants :

- Une **page de présentation** incluant le titre de l'avant-projet de mémoire, le nom de l'étudiant.e et son matricule.
- Une **introduction** qui introduit le domaine étudié et dresse un plan détaillé du travail.
- Une **revue de littérature** qui détaille les connaissances actuelles sur le domaine étudié. Cette revue de littérature doit inclure des références scientifiques provenant de la criminologie et de la science forensique et mettre l'accent sur les théories, les méthodes et les résultats empiriques développés dans les deux sciences.
- Une **problématique** qui identifie les limites méthodologiques et les zones d'ombre quant aux connaissances disponibles dans la littérature en criminologie et en science forensique.
- Une **proposition de projet** qui viendrait résoudre une ou au maximum deux limites identifiées dans la section précédente. Le projet proposé devrait clairement expliquer en quoi il répond à la limite identifiée et discuter de manière critique de la nécessité d'intégrer la criminologie et la science forensique pour le mener à terme.
- Une **conclusion** qui situe le travail dans le contexte plus large des collaborations entre criminologues et forensiciens.
- Une **bibliographie** : la bibliographie contient la liste des ouvrages (y compris les ouvrages méthodologiques) consultés dans le cadre de l'élaboration de votre projet de mémoire.

Selon la politique de l'École, et en accord avec l'article 6 du règlement pédagogique de la F.A.S., jusqu'à 10% de la note dépendra de la qualité de la langue. Ceux qui éprouveraient des difficultés à l'écriture et la grammaire pourront prendre contact avec le Centre de communication écrite de l'Université de Montréal à l'adresse suivante : <http://cce.umontreal.ca>. Ce service est gratuit pour tous les étudiants inscrits.

Tout plagiat se verra attribuer la note de 0 et sera rapporté à l'Université d'attache de l'étudiant.e. Il est vivement recommandé de prendre connaissance des règles en vigueur dans votre institution d'attache : <http://integrite.umontreal.ca> et <http://www.unil.ch/bcu/page47472.html>. **Les travaux remis en retard sans autorisation préalable du chargé de cours seront pénalisés de 10% le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.**

Examen oral individuel (30%)

Les étudiant.e.s se présenteront au bureau du chargé de cours, sur rendez-vous, où leur sera attribuée une question au hasard portant sur l'un des thèmes abordés dans le séminaire. Ils et elles auront 15 minutes pour préparer leur réponse et rédiger des notes écrites dans un local adjacent. Les étudiant.e.s passeront ensuite dans le bureau du chargé de cours où ils auront une discussion semi-dirigée autour de la question posée. Un second professeur sera aussi présent afin de participer à l'évaluation et décider de la note à accorder d'un commun accord avec le chargé de cours. Toute la matière vue durant le séminaire, y compris les lectures prévues à chaque séance, sera matière à examen pour cet oral. L'objectif de cet examen est de valider les apprentissages faits durant la session et de familiariser les étudiant.e.s de l'Université de Montréal au mode d'évaluation utilisé à l'Université de Lausanne. La date de la tenue de l'examen oral et l'horaire des présentations individuelles seront conjointement établis par le chargé de cours et les étudiant.e.s. En cas d'absence lors de l'examen (sauf pour des raisons médicales attestées par un médecin), la note de 0 sera attribuée.

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	À+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

ORGANISATION DES SÉANCES

Semaine 1 – Introduction (8 septembre)

- Présentation du plan de cours.
- Présentation des consignes pour le plan de rédaction, l'avant-projet et le projet de travail dirigé.
- Tour de « table » et présentations des étudiant.e.s.
- Introduction à la criminologie, à la science forensique, à l'intégration entre les deux disciplines et à la création des connaissances scientifiques à travers les crises scientifiques.
 - 📖 Delémont, O., & Tanner, S. (2015). Vers une intégration des connaissances : Dialogue épistémologique entre science forensique et criminologie. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 68(3), 354-364.

Semaine 2 – Les drogues (22 septembre)

- La relation entre drogues et crime.
- L'évaluation de la consommation de drogues.
- Les réseaux criminels impliqués dans la vente de drogues.
- La prévention dans le domaine des drogues.
 - 📖 Zuccato, E., Gracia-Lor, E., Rousis, N. I., Parabiaghi, A., Senta, I., Riva, F., & Castiglioni, S. (2017). Illicit Drug Consumption In School Populations Measured By Wastewater Analysis. *Drug And Alcohol Dependence*. 178: 285-290.

- 📖 Moeller, K., & Hesse, M. (2013). Drug Market Disruption And Systemic Violence: Cannabis Markets In Copenhagen. *European Journal Of Criminology*, 10(2): 206-221.

Lectures complémentaires :

- 📖 Ouellet, M., & Morselli, C. (2014). Precursors and Prices: Structuring the Quebec Synthetic Drug Market. *Journal of Drug Issues*, 44(1), 37-55.
- 📖 Vidal, S., & Décary-Héту, D. (2018). Shake and Bake: Exploring Drug Producers' Adaptability to Legal Restrictions Through Online Methamphetamine Recipes. *Journal of Drug Issues*, 48(2), 269-284.

Semaine 3 – La cybercriminalité (6 octobre)

- La conceptualisation de la cybercriminalité.
- Les données disponibles pour les chercheurs.
- Les cybercriminels et les marchés illicites en ligne.
- Les impacts de la cybercriminalité.
- 📖 Bérubé, M., Tang, T. U., Fortin, F., Ozalp, S., Williams, M. L., & Burnap, P. (2020). Social media forensics applied to assessment of post-critical incident social reaction: The case of the 2017 Manchester Arena terrorist attack. *Forensic science international*, 313, 110364.
- 📖 Anderson, R., Barton, C., Bohme, R., Clayton, R., van Eeten, M. J. G., Levi, M., Moore, T. & Savage, S. (2013). "Mesuring the Cost of Cybercrime." DANS Bohme, R. (éd.) *The Economics of Information Security and Privacy*. Berling, Allemagne: Springer Berlin Heidelberg.

Lectures complémentaires :

- 📖 Dupont, B., & Holt, T. (2022). The Human Factor of Cybercrime. *Social Science Computer Review*, 40(4), 860–864. <https://doi.org/10.1177/08944393211011584>
- 📖 Crosset, V., Tanner, S., & Campana, A. (2019). Researching far right groups on Twitter: Methodological challenges 2.0. *New media & society*, 21(4), 939-961.

Semaine 4 – La fraude (20 octobre)

- Le plan de rédaction de l'avant-projet de mémoire.
- Les multiples formes de fraudes.
- Fraudeurs, victimes et réseaux criminels.
- L'utilité des traces pour comprendre la fraude.
- 📖 Auberson, M., Baechler, S., Zasso, M., Genessay, T., Patiny, L., & Esseiva, P. (2016). "Development Of A Systematic Computer Vision-Based Method To Analyse And Compare Images Of False Identity Documents For Forensic Intelligence Purposes—Part I: Acquisition, Calibration And Validation Issues." *Forensic Science International*. 260: 74-84.
- 📖 Whitty, M. T. (2013). The scammers persuasive techniques model: Development of a stage model to explain the online dating romance scam. *British Journal of Criminology*, 53(4), 665-684.

Lectures complémentaires :

- 📖 Rossy, Q., & Borisova, B. (2020) Escroqueries par Internet. Dans F. Fortin (dir.), *Cybercrimes et enjeux technologiques: Contexte et perspectives* (p.227-250), Presses internationales Polytechnique.

- ▣ Mireault, C., Baechler, S., Côté, R., Roy, J.-F., Daoust, B., & Crispino, F. (2017). What if counterfeit IDs could talk? Chemical profiling of identity documents. *Keesing Journal of Documents & Identity*, 53, 9-13.

Semaine 5 – Les trajectoires délinquantes et le renseignement criminel (3 novembre)

- Détour sur la problématique de recherche : comment construire son avant-projet.
- Les trajectoires délinquantes : concepts et constats empiriques.
- Les traces comme données originales pour comprendre les trajectoires délinquantes.
- Le renseignement criminel et forensique et ses enjeux.
- L'utilité des traces dans la prévention et la résolution de problèmes criminels.
 - ▣ Ouellet, F., & Tremblay, P. (2014). Épisodes d'inactivité et revenus criminels dans une trajectoire de délinquance. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*. 56(5): 527-562.
 - ▣ Ribaux, O., Girod, A., Walsh, S. J., Margot, P., Mizrahi, S., & Clivaz, V. (2003). Forensic intelligence and crime analysis. *Law, Probability and Risk*, 2(1), 47-60.

Lectures complémentaires :

- ▣ Lammers, M. & W, Bernasco & H. Elffers. (2012). "How Long Do Offenders Escape Arrest? Using DNA Traces To Analyse When Serial Offenders Are Caught." *Journal Of Investigative Psychology And Offender Profiling*. 9(1): 13-29.
- ▣ Lemieux, F. (2019). Le renseignement criminel. Dans M. Cusson, O. Ribaux, E. Blais et M. Max Raynaud (dir.), *Nouveau Traité de sécurité : Sécurité intérieure et sécurité urbaine (p.250-256)*, Montréal, Hurtubise HMH.

Semaine 6 – Les études 'sur' et 'pour' la police (10 novembre)

- La collaboration entre chercheurs et policiers.
- La police (scientifique) comme objet d'étude en sciences sociales.
- La prise de décision et la performance des policiers.
- La recherche au profit de la police.
 - ▣ Brodeur, J. P., & Ouellet, G. (2005). L'enquête criminelle. *Criminologie*. 38(2): 39-64.
 - ▣ Bitzer, S., Ribaux, O., Albertini, N., & Delémont, O. (2016). To analyse a trace or not? Evaluating the decision-making process in the criminal investigation. *Forensic Science International*, 262, 1-10.

Lectures complémentaires :

- ▣ Mousseau, V., Baechler, S., & Crispino, F. (2019). Management of crime scene units by Quebec police senior managers: Insight on forensic knowledge and understanding of key stakeholders. *Science & Justice*, 59(5), 524-532.
- ▣ Kruse, C. (2019). Swedish crime scene technicians: Facilitations, epistemic frictions and professionalization from the outside. *Nordic Journal of Criminology*, 0(0), 1-17.

Semaine 7 – Le système de justice (24 novembre)

- L'évaluation de la valeur des preuves matérielles par le scientifique et le juriste.
- L'utilisation et l'utilité des traces dans le système judiciaire.
- La détermination de la culpabilité et de la peine.

- Les erreurs judiciaires et la science forensique.
 - 📖 Ribaux, O. (2014). "L'expertise et le procès." Dans *Police scientifique: Le renseignement par la trace*. Lausanne, Suisse : Les Presses polytechniques et universitaires romandes.
 - 📖 Kutateladze, B. L., Lawson, V. Z., & Andiloro, N. R. (2015). "Does Evidence Really Matter? An Exploratory Analysis Of The Role Of Evidence In Plea Bargaining In Felony Drug Cases." *Law And Human Behavior*. 39(5): 431-442.

Lectures complémentaires :

- 📖 Cole, S. A., & Porter, G. (2017). The CSI Effect. In Q. Rossy, D. Décary-Héту, O. Delémont, & M. Mulone (Éds.), *The Routledge International Handbook of Forensic Intelligence and Criminology* (p. 112-124). Routledge.
- 📖 Deslauriers-Varin, N. et Leclerc, C. (2020). Erreurs judiciaires et faux plaidoyer de culpabilité. Dans V. Denault (Ed.), *La science au service de la pratique : enquêtes, procès et justice* (pp. 349-370). Cowansville, Canada: Éditions Yvon Blais.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Ressources spécifiques au contexte d'apprentissage à distance (au besoin):

- Le guide [Stratégies et astuces du métier d'étudiant en contexte d'apprentissage à distance](#).
- Le guide [Apprendre à l'ère numérique](#) (outils numériques pour vous soutenir dans vos apprentissages, tels que Teams et Zoom)
- [Le guide de l'étudiant à distance](#) pour soutenir le passage d'un apprentissage en présentiel à un apprentissage à distance.

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant.e qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant.e doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme : https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme, si possible préalablement à la date de remise. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant.e doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il ou elle est en mesure de constater qu'il ou elle ne pourra être présent.e à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il ou elle doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant.e doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme : https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_f orm.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tou.te.s les étudiant.es sont invité.es à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.